

Producteur : SARL Pain Budi Bio. Théophile Vandooren-Prévost 1, chemin de la Budinerie 78720 La Celle-les-Bordes	Adhérent(s) de l'AMAP « le Panier vanvéen » Mail : Tél :
--	--

Adhésion pour **Semaines paires (118,8 €) Semaines impaires (108 €) Hebdomadaire (226,8 €)**
Les signataires du présent contrat s'engagent, pour la période du 7 janvier au 15 décembre 2020, à respecter les principes et engagements définis ci-après, à savoir :

Engagements de l'adhérent :

Préfinancer la production. Assurer une permanence de distribution. Gérer son panier (absences aux distributions).

Engagements du boulanger partenaire :

Produire du pain dans le respect des qualités gustatives et nutritives. Modérer la consommation de sel. Etre transparent sur le mode de fixation du prix et des méthodes de travail.

Engagements communs

Les partenaires s'engagent à partager les risques et bénéfices naturels liés à l'activité agricole (aléas climatiques, ravageurs, etc.), et à faire part au collectif des soucis rencontrés.

Pains proposés	Prix TTC	Semaines Paires	Semaines impaires
2 pains nature (500 g)	5,40 €		
1 pain nature + 1 pain tournant chaque quinzaine : Multigraines (400 g); graines de lin, pavot, sésame, courge (400 g); olives; figues; tomates séchées ; noisettes ou raisins (350 g); noix (300 g)	5,40 €		
Total		118,8 €	108 €

Livraisons et Modalité de paiement

Distributions semaines paires : 7 et 21 Jan, 4, et 18 Fév, 3, 17 et 31 Mars, 14 et 28 Avril, 12 et 26 mai, 9 et 23 Juin, 7 Jul, 1, 15 et 29 sept, 13 et 27 oct, 10 et 24 nov, 8 déc. Soit 22 distributions.

Montant total à payer **118,8 €** en 2 chèques de **59,4 € chacun.**

Distributions semaines impaires : 14 et 28 Jan, 25 Fév, 10 et 24 Mars, 7 et 21 Avril, 5 et 19 mai, 2, 16 et 30 Juin, 8 et 22 sept, 6 et 20 oct, 3 et 17 nov, 1 et 15 déc. Soit 20 distributions.

Montant total à payer **108 €** en 2 chèques de **54 € chacun.**

Distribution Hebdomadaire : Montant total à payer **226,8 €** en 2 chèques de **113,4 € chacun.**

A l'ordre de **SARL Pain Budi Bio.** Le premier chèque sera encaissé en janvier 2020, le second sera encaissé en juin 2020.

Chèque à tirer en Janvier : Banque: N°: Montant:

Chèque à tirer en Juin : Banque: N°: Montant:

Aucune résiliation de l'adhérent en cours de contrat ne pourra être acceptée. aucun remboursement ne sera donc effectué sur la somme restant due.

Distribution

Jour : **mardi** / Horaires : **18 h 30 - 20 h 00** / Lieu : **Marché couvert de Vanves** rue Antoine Fratacci, Vanves

En cas de situation exceptionnelle (catastrophe climatique, etc.), les conditions d'application de ce contrat pourront être revues lors d'une réunion spécifique, réunissant les adhérents et l'agriculteur partenaire. Ce contrat sera conservé au siège de l'association. Une copie pourra être délivrée sur demande.

Fait à Vanves, le :

Nom, prénom et signature de(s) l'adhérent(s) (Précédé de la mention « Lu et approuvé »):

Nom, prénom et signature des producteurs : Théophile Vandooren-Prévost, pour la boulangerie Pain Budi Bio.